



Femmes sans abri : vivre la ville la nuit

Représentations et pratiques

Marine Maurin

Dans les sociétés occidentales, le traitement politique du problème public du sans-abrisme s'est le plus souvent engagé du côté de l'urgence sociale (Lipsky et Smith, 2011 ; Gardella, 2014). L'urgence est ainsi la réponse univoque à la reconnaissance publique d'une situation de détresse, au fait que les personnes sans abri sont confrontées à plusieurs dangers dans les espaces publics : le froid et la désocialisation. Plus spécifiquement, les risques saisonniers pour tous ceux et celles qui dorment régulièrement dehors ont renforcé le développement des plans hivernaux et de places en hébergements d'urgence. Sous le terme de désocialisation, c'est la question de la dégradation corporelle et psychique que les psychocliniciens redoutent¹. En cela, « l'action publique d'urgence sociale se justifie non seulement en réaction à une situation avérée qui est vue comme dramatique, mais aussi par anticipation de l'imminence d'une situation plus grave encore. Elle se comprend à la fois comme urgence et comme imminence » (Gardella, 2014, p. 89).

Dans une perspective structurelle, les sans-abris peuvent aussi être perçus comme les victimes d'une société salariale qui produit une « vulnérabilité de masse » (Castel, 1995). Face aux dangers, il s'agit d'intervenir en vue de protéger ces individus « vulnérables », et ceci, le plus vite possible car l'« urgence s'appuie sur une exigence de réactivité ; ce qui signifie que l'action est orientée vers le raccourcissement de la durée d'une situation problématique » (Gardella, 2014, p. 59). Parmi ces « vulnérables » à prendre en charge face aux multiples dangers

de la rue, les femmes² constituent un public dont la vulnérabilité sanitaire et sociale s'accompagne d'une autre dimension : celle du sexe. En effet, nombreux sont les discours et les actions qui contribuent à reconnaître et par la même occasion à définir la vulnérabilité des femmes sans abri comme une « blessure³ de sexe » qui engendrerait des risques d'agression ou de harcèlement sexuels dont elles ne peuvent se protéger sans encourir d'autres dangers. Pensons par exemple à la campagne publicitaire de sensibilisation menée par le Samu social de Paris en 2012, « Cauchemar de femmes », qui désigne très clairement, images à l'appui, la dangerosité de la ville la nuit pour les femmes (face au risque de viol) et la nécessité de les héberger⁴. On peut également penser aux pétitions adressées à l'État en vue de donner un « accès prioritaire des femmes (enceintes et avec enfants) à l'hébergement d'urgence⁵ » qui définissent donc des catégories de publics vulnérables à protéger. L'enquête d'Audrey Marcillat (2014) montre

2. Dans l'enquête SD2012 de l'Insee, les femmes représentent 40 % des sans-domicile en France.

3. Étymologiquement le terme de vulnérabilité signifie « qui peut être blessé ».

4. Voir [en ligne] <http://www.cauchemardefemme.fr/>

5. Pétition circulant sur Change.org qui interpelle l'État en vue de « protéger les plus vulnérables et précaires : les femmes et les enfants ! », [en ligne] https://www.change.org/p/pour-un-acc%C3%A8s-prioritaire-des-femmes-enceintes-et-avec-enfants-%C3%A0-l-h%C3%A9bergement-durgence?utm_source=action_alert&utm_medium=email&utm_campaign=485018&alert_id=hdQQBJpbdN_acHs63PInc%2BBLVJoltso1ra0p6tiSbpRc%2Bpm9n%2FmKFc%3D, (page consultée le 6 janvier 2016).

1. Ces cliniciens observent que le temps passé dans la rue a des conséquences tant sur l'état physique que sur la durée de réinsertion des individus. Le concept de désocialisation et son usage psychopathologique est une illustration forte de la désignation de la menace physique, sanitaire et sociale qui pèse sur ces personnes. Pour une analyse plus poussée voir la thèse d'Édouard Gardella (2014).

également que lorsque les écoutants du 115⁶ ne peuvent répondre à la demande des femmes, ils les incitent fortement à éviter les espaces publics la nuit. Et sur notre propre terrain d'enquête, la vulnérabilité (d)énoncée par les professionnels touche spécifiquement aux risques de violences sexuelles dans les espaces publics, surtout la nuit.

Cette reconnaissance de la vulnérabilité publique des femmes sans-abri rejoint fortement les travaux plus généralistes menés sur les femmes dans la ville. En effet, même si les femmes circulent désormais librement dans la ville, les représentations et les pratiques de l'espace urbain n'ont pas perdu leur caractère genré (Coutras, 2005 ; Lieber, 2008). La coprésence des hommes et des femmes dans les espaces publics ne crée pas pour autant des « espaces neutres ». Ils apparaissent comme des lieux où « les normes sexuées prennent corps : les interactions quotidiennes qui s'y déroulent entre les personnes des deux sexes participent à la définition de la féminité et de la masculinité, tout comme les discours des unes et des autres sur les comportements à avoir » (Lieber, 2008, p. 23). Et comme le remarque Marylène Lieber (2008), quelle que soit leur catégorie sociale, les femmes éprouvent un sentiment d'insécurité dans les espaces publics. Elles intériorisent le fait qu'elles constituent un danger, notamment la nuit : peur des « harcèlements publics » (Gardner, 1995), de l'agression verbale, physique ou sexuelle. Conscientes des types de violences auxquelles elles s'exposent, elles mettent en œuvre des tactiques d'évitement de l'espace public (Lieber, 2008, p. 232)⁷. Les femmes sans-abri ne font pas exception. En effet, ce sentiment d'insécurité dans les espaces publics a été largement relaté par les femmes sans-abri que nous avons rencontrées. Mais alors que les femmes logées peuvent éviter plus facilement les espaces publics la nuit, qu'en est-il des femmes qui n'ont pas de logement et se retrouvent parfois sans aucune solution d'hébergement ? Comment ces femmes expérimentent-elles la ville la nuit ? Autrement dit, quelles sont les pratiques nocturnes des femmes en situation concrète de sans-abrisme ? Et, si elles souhaitent échapper à la nuit urbaine, comment s'y prennent-elles ?

À partir d'une enquête de terrain menée entre 2011 et 2015 dans des dispositifs d'aide aux personnes sans-abri en France et au Québec, nous mobiliserons dans cet article les discours et observations recueillis auprès de vingt-deux femmes sans-abri qui ont pu expérimenter les espaces publics la nuit et/ou différents types d'habitats précaires.

6. Numéro d'urgence destiné aux sans-abri.

7. Dans l'enquête nationale sur les violences envers les femmes (Enveff) de 2000, 13 % des femmes interrogées disent avoir subi des « insultes et menaces verbales » dans l'espace public, et 8 % déclarent avoir subi un « harcèlement sexuel » (catégorie qui regroupe l'ensemble des « atteintes sexuelles », à savoir : être suivie, l'exhibitionnisme et les agressions sexuelles) dans l'espace public.

Dans un premier temps, l'enquête a été menée dans la ville de Saint-Étienne, dans un accueil de jour et dans plusieurs centres d'hébergement. Puis, dans une perspective comparative, l'enquête s'est poursuivie à Montréal, dans une ressource communautaire pour femmes itinérantes⁸, composée d'un accueil de jour et d'hébergements à plus ou moins long terme⁹. Dans ce texte, il s'agira de repérer les multiples pratiques mises en œuvre par les femmes dans les espaces publics la nuit, tout en insistant sur les ressemblances observées dans des contextes nationaux particuliers et dans des villes de tailles différentes. Dans cette perspective, la comparaison de situations diverses a pour heuristique de révéler des éléments communs de l'expérience du sans-abrisme féminin. Pour autant, il ne s'agit pas de nier les contextes spécifiques d'enquête. En effet, le nombre de sans-abri ainsi que la configuration de l'aide ne sont pas les mêmes dans chacune des deux villes. Par exemple, à Saint-Étienne, les dispositifs dédiés aux sans-abri sont pour la plupart des dispositifs mixtes, alors qu'à Montréal, la norme est celle de la séparation des sexes. On peut également noter que la configuration de ces deux villes diffère de par la taille, la densité et les services disponibles¹⁰. Saint-Étienne est une ville de taille moyenne : en 2011, elle comptait un peu plus de 170 000 habitants, alors que Montréal constitue le centre urbain le plus important du Québec, avec un peu moins de 2 millions d'habitants en 2015¹¹. Ces distinctions sont bien évidemment importantes, puisqu'elles permettent ou entravent l'émergence de certaines pratiques. Ainsi, même si ce texte traite de l'expérience commune des femmes sans-abri dans les espaces publics, nous spécifierons, autant que faire se peut, les situations.

En s'appuyant sur les points de vue des femmes rencontrées, nous proposons donc d'inventorier les possibilités d'agir qu'elles déploient lorsqu'elles sont confrontées à la nuit urbaine, et de les analyser au regard de deux grands types de pratiques : les pratiques de protection de/dans l'espace public, souvent associées, dans le discours des femmes, à un sentiment d'insécurité ressenti dans la nuit urbaine ; et les pratiques d'évitement des espaces publics, menées en vue de trouver des hébergements plus ou moins temporaires et protecteurs.

8. Le terme « itinérant » est un terme consensuel au Québec. Il peut être entendu comme un synonyme de SDF ou de sans-abri en France.

9. Dans le cadre de cette enquête, les entretiens menés avec les femmes portaient sur leur expérience des services de l'assistance et de la rue.

10. Par exemple, à Montréal, les transports en commun sont plus développés qu'à Saint-Étienne, surtout la nuit ; les commerces de nuit sont également plus nombreux (bars, restaurants, etc.).

11. Notons que le phénomène du sans-abrisme se développe dans les sociétés occidentales mais ne concerne pas uniquement les grandes villes.



ELSA BUBREUIL

Faire face à la nuit urbaine

La ville, la nuit, suscite des représentations multiples. Synonyme d'ombres et de ténèbres, elle évoque depuis longtemps le danger et la peur. Elle symbolise aussi la transgression des normes, le dépassement des tabous et des interdits et appelle à la liberté (Gwiazdzinski, 2000 ; Paquot, 2000). Le « sentiment de la nuit urbaine » (Paquot, 2000) exprime une relation personnelle et sensible du citoyen à la ville. Mais, la nuit, les normes sociales ne s'évanouissent pas. La nuit n'est pas vide. Chacun expérimente un « ordre des choses », pour reprendre les termes de Thierry Paquot. Confrontées à la nuit urbaine, les femmes rencontrées pendant l'enquête développent un « répertoire d'actions¹² » plus ou moins complexe, directement adapté à l'environnement situationnel de la

12. Charles Tilly a construit la notion de « répertoire d'action collective ». Dans cet article, nous faisons un pas de côté, car même si nous rejoignons Tilly sur le fait que le répertoire d'action constitue une sorte de boîte à outils dans laquelle les acteurs peuvent puiser pour mener des actions, nous ne nous intéressons pas à des actions collectives et organisées, mais à des actions individuelles qui peuvent être communes aux femmes sans-abri.

nuit et à leurs expériences passées, en vue de se protéger de/dans l'espace public. Si le sentiment d'insécurité semble traverser leur expérience de la nuit urbaine, leurs pratiques, multiples, dessinent des situations différenciées.

Ne pas dormir

La catégorie des « sans-abris » pour l'Insee¹³ renvoie à des situations où les personnes dorment dans des espaces non prévus pour l'habitation : métro, cave, gare, espaces publics, etc. Or, même lorsqu'elles n'ont pas de solution d'hébergement, les femmes rencontrées à Saint-Étienne et à Montréal n'imaginent pas pour autant dormir dehors. En effet, dormir équivaut à ne plus être vigilante, à lâcher prise. Les femmes sont toujours sur le qui-vive dans l'espace public, et anticipent constamment les dangers (Lieber, 2008). Comme le relate Linda, il n'est pas question pour elle de dormir dehors à Montréal, même

13. Les « sans-abris » sont une sous-catégorie des « sans-domiciles » selon l'Insee. La catégorie « sans-domicile » regroupant aussi des personnes hébergées en urgence ou à plus long terme dans des associations.

lorsqu'elle ne trouve pas de place dans des hébergements sociaux

Enquêtrice : Est-ce que ça t'est déjà arrivé de ne pas trouver de place et dormir dehors ?

Linda : Oui, oui, ça m'est arrivé souvent qu'il n'y avait pas de place nulle part. On est dehors en attendant que le centre ouvre et on dort sur le divan la journée. Puis, le soir on est debout toute la nuit.

Enquêtrice : Tu ne dors pas la nuit en fait ?

Linda : Non, on ne dort pas la nuit. Mais moi jamais je dormirai dehors, jamais, c'est trop dangereux !

Enquêtrice : Du coup tu vas dans des restaurants, dans des endroits ouverts où tu peux...

Linda : Oui dans des restaurants ouverts 24 heures. Ben y a A et W aujourd'hui mais dans le temps c'était Burger King, là aujourd'hui c'est MacDo. On reste dans les restaurants pendant la nuit, ben moi en tout cas je reste dans les restaurants quand je n'ai plus de place (Linda, quarante et un ans, rencontrée à Montréal).

Pour Linda, la nuit n'a pas valeur du temps du désaisissement de soi, du repos et du sommeil, comme cela peut être le cas pour la plupart des citoyens logés. La nuit est un espace-temps qu'il s'agit d'occuper et d'investir en fonction des possibilités qu'offre la ville ou encore le quartier que l'on connaît le mieux. Dans les grandes villes comme Montréal, les femmes sans-abri ont la possibilité de se rendre dans des restaurants ouverts 24 heures sur 24 et d'y passer la nuit dans l'attente de l'ouverture des ressources communautaires¹⁴ pour, enfin, se reposer. D'ailleurs, certains accueils de jour à Montréal, comme celui de Chez Doris, prévoient un « espace lit » pour celles qui en auraient besoin la journée.

Être accompagnée

Lorsqu'elles ne peuvent éviter la rue la nuit, les femmes rencontrées cherchent à ne pas se retrouver seules. La trajectoire d'Erza, une jeune femme albanaise de vingt-trois ans est significative à cet égard. Quand nous la rencontrons dans un accueil de jour à Saint-Étienne, elle dort depuis quelques jours dans la rue : « *I'm sleeping in the street* », dit-elle. Elle a beau appeler le 115, il ne lui est proposé aucune solution d'hébergement. Elle paraît épuisée et désespérée : isolée, sans réseau de sociabilité, elle ne peut être soutenue par personne dans cette ville. Ce ne sera qu'après plusieurs jours qu'elle rencontrera, dans le même accueil de jour, une famille albanaise qui lui proposera de dormir avec eux. Cette solution réduit

14. Au Québec, ce sont les ressources communautaires qui assurent le plus souvent l'aide apportée aux itinérants. Organismes à but non lucratif, les ressources communautaires ont émergé de la société civile (initiatives issues des communautés) et se sont constituées en vue de lutter contre les inégalités et en vue d'apporter des réponses aux multiples problèmes sociaux délaissés par l'État : santé mentale, sida, itinérance, violences faites aux femmes, etc. À la différence des dispositifs d'aide aux sans-abri en France, les ressources communautaires pour itinérants sont peu, voire parfois pas du tout, financés par l'État.



ELSA BUBREUIL

grandement ses angoisses. La nuit tombée, ils s'installent tous dans un renforcement des halles de l'hôtel de ville. L'épreuve de ce nouvel environnement, encore source de craintes et d'incertitudes quant à sa sécurité et sa tranquillité, est limitée par la rencontre de personnes qui partagent d'une part la même langue et d'autre part la même condition. D'ailleurs, quelques semaines plus tard, Erza continuera d'être « chaperonnée » par cette famille : ils seront hébergés ensemble dans un gymnase, en urgence. La situation d'Erza n'est pas exceptionnelle. Nous avons observé plusieurs fois une solidarité entre non logés émerger au profit des femmes¹⁵. Comme nous l'ont affirmé avec force des hommes sans-abri rencontrés à Saint-Étienne : il est impensable de laisser une femme seule ou une femme avec des enfants dormir dehors ! La débrouille devient alors collective, et le *care giving* dont parle Joan Tronto (2009), c'est-à-dire l'activité de prendre soin de l'autre, lorsqu'elle n'est pas (assez) assurée par des professionnels de l'urgence sociale, est bien souvent prise en charge par des pairs qui s'improvisent protecteurs.

Parfois analysé comme une forme de domination pour les femmes sans-abri – car la protection d'un compagnon masculin engage parfois des relations sexuelles non consenties voire des pratiques prostitutionnelles (Lanzarini, 2003) –, le couple permet aussi de faire face à un danger d'agression physique, d'assurer une sécurité et des soins réciproques et de se sentir plus forts face aux épreuves de la rue. Certains couples refusent d'ailleurs de se séparer, quelles que soient les situations. Ce binôme forme une véritable barrière face au monde extérieur comme pour Diane et Franck (cinquante-cinq et cinquante-sept ans, rencontrés à Saint-Étienne).

15. Ces solidarités ne concernent pas que les femmes, mais lors des observations effectuées dans l'accueil de jour, l'aide semble être d'autant plus nécessaire lorsqu'il s'agit de femmes.

Diane : De l'ouverture à la fermeture : de 15 heures à 22 heures (à l'accueil de jour), on restait, on donnait un coup de main pour laver les machins. On était au chaud en attendant, on était à l'abri. Après on se disait : « Putain la nuit va être longue jusqu'au lendemain matin à La Fontaine (autre accueil de jour). » Voilà, c'était le truc infernal. Y en avait un qui dormait sur les deux, l'autre les yeux grands ouverts, après c'était le contraire.

Franck : Et on était deux ! Heureusement ! Il faut être au moins deux ! Moi, je comprends les personnes qui ont des chiens, c'est une protection quelque part. Mais bon...

Diane : Parce que seule, moi je...

Franck : Parce que seul, non, moi je n'aurais pas pu, non.

Comme le note Franck, le couple n'est pas le seul binôme possible dans la rue : les chiens sont aussi des compagnons de galère et de protection pour les femmes. Plus une alarme qu'une arme (Blanchard, 2009), ils permettent d'avertir leur maître des dangers potentiels quand ceux-ci sont en situation de vulnérabilité, ou encore de dissuader les agresseurs. Paradoxalement, si la présence de chien(s) dans la rue constitue une forme de défense et de compagnonnage, elle induit de multiples obstacles dans l'accès à l'hébergement ou au logement ainsi qu'aux autres dispositifs d'aide auxquels les personnes sans abri peuvent avoir recours (Blanchard, 2009). En effet, rares sont les institutions sociales à accepter les animaux dans leurs locaux, et rares sont les possibilités données aux personnes sans abri de se séparer, pour quelques heures ou plusieurs jours, de leurs chiens.

Prendre le risque de dormir dehors : le danger où on ne l'attend pas

Le traitement des plus pauvres dans les sociétés occidentales a souvent oscillé entre assistance et répression. Aujourd'hui, en France comme au Québec, des formes de répression et de judiciarisation des sans-abris persistent. Elles ne sont plus nationales, comme ce fut le cas en France¹⁶ jusqu'en 1994, mais sont désormais localisées et prennent forme au sein des municipalités. En effet, la gestion pénale des sans-abris dans l'espace public passe par des instruments comme l'application de règlements municipaux qui pénalisent, par l'émission de contraventions notamment, des comportements jugés inacceptables dans la ville : être ivre, flâner, occuper un parc la nuit, etc. Même si les femmes semblent relativement peu concernées par ces entraves à la liberté de circuler et d'occuper des espaces publics – seulement 8 % des dossiers traités dans l'enquête de Céline Bellot (Bellot

et St-Jacques, 2007) sur la judiciarisation des itinérants à Montréal concernant des femmes – elles n'échappent pourtant pas aux conséquences de la pénalisation de leur présence dans l'espace public, comme le raconte Sabrina (quarante-neuf ans, rencontrée à Montréal).

Dehors à la pleine étoile là, au pire tu peux te trouver un coin *secure* autant que possible, mais dans une place comme Montréal, c'est pas évident. Moi, [...] du matin au soir je me promenais, j'essayais tant bien que mal de venir dans un parc ou un autre mais encore là le trouble, c'était avec les policiers. T'étais un itinérant, ils vont te faire partir de là sinon ils vont te donner un billet de contravention. Il y a des itinérants qui ont eu, c'était dans le journal, en début d'année, des billets de contravention... Je pense c'était entre vingt et trente mille, je pense que c'était pour l'année. Moi ça m'est arrivée, j'ai eu un billet de contravention de trois cents et quelque pièces parce que j'étais couchée sur une table de pique-nique.

Enquêtrice : Trois cents et quelque pièces pour ça ?

Sabrina : Ouais : « utilisation inappropriée d'un bien public », la table de pique-nique. C'était la quatrième journée que je faisais ça et puis il y en avait d'autres qui le faisaient aussi. Il y avait déjà eu des policiers au parc les jours auparavant qui étaient passés, qui nous avait vus puis ils n'ont rien fait. Cette journée-là, ce policier-là puis ses collègues, ils ont décidé de faire leur chicane avec moi.

Le danger provient donc ici de la police, et non pas des autres personnes itinérantes. Il porte sur deux points essentiels : 1) la police va venir « déranger » celles qui tentent de trouver un endroit perçu comme sûr, selon un ensemble de critères explicites ou non et parfois contradictoires, une fois la nuit venue : s'installer dans un parc avec d'autres personnes itinérantes ; ne pas être visible par les passants jusqu'à « 4 heures du matin au moins », ou au contraire se rapprocher d'établissements surveillés par des agents de sécurité et par la même occasion profiter de leur présence, même s'ils les réveillent régulièrement pour s'assurer qu'elles sont toujours vivantes, etc. Les interventions des agents de police mettent à mal cette possibilité de trouver un espace-temps paisible, permettant de se protéger et de dormir. 2) L'émission de contraventions, qui peuvent conduire jusqu'à l'emprisonnement si elles ne sont pas payées, marginalise encore plus les itinérantes à Montréal (Bellot et St-Jacques, 2007).

Se rendre invisible

L'invisibilité des femmes sans abri n'est pas une question nouvelle : des chercheurs ont déjà pointé la difficulté de rencontrer ces femmes dans les espaces publics (Amistani, 2001). Cette invisibilité dans la ville a d'ailleurs longtemps participé à une non-prise en considération de leur existence (May *et al.*, 2007). Si cette invisibilité manifeste une relative absence des femmes vivant dans des espaces non prévus pour l'habitation, elle peut être également analysée comme une des pratiques déployées en vue de se protéger précisément des risques inhérents à leur visibilité dans la ville. Les femmes interrogées énoncent plusieurs moyens permettant de se rendre invisible. La circulation dans la ville et l'usage des transports

16. Depuis l'instauration du nouveau code pénal, en vigueur depuis le 1^{er} mars 1994 (remplaçant celui de 1810 mis en place à l'époque par Napoléon Bonaparte), le vagabondage et la mendicité ne sont plus considérés comme des délits. Toutefois, les arrêtés municipaux « antimendicité » ont en quelque sorte pris le relais de la répression nationale puisqu'ils constituent de nouvelles mesures, locales, en vue d'empêcher les sans-abris d'investir des lieux publics.

en commun, notamment les bus de nuit¹⁷, permettent de ne pas chercher et trouver une place peu sûre dans un espace ouvert et accessible à tout un chacun. Et par conséquent, de ne pas être repérée car « L'anonymat ne résiste pas à l'immobilisme. Il est fonction de la circulation et proportionnel à la durée du passage ainsi qu'à la vitesse et à la densité de rotation des individus dans un lieu » (Pétonnet, 1987, p. 251).

De plus, les transports en commun, les bus en particulier, semblent leur assurer dans une certaine mesure une protection contre les agressions grâce à la présence des conducteurs. S'ils ne sont pas toujours bienveillants, leur présence est au moins dissuasive.

Cependant, l'invisibilité dans la ville renvoie à des impératifs multiples. Certaines femmes tentent de s'invisibiliser par une attention spécifique à leur apparence corporelle. La présentation de soi par le corps devient centrale, et est au cœur d'un paradoxe : se protéger du risque de l'agression et/ou se protéger du regard de l'autre. Alors que certaines tentent de passer inaperçues dans la ville en se présentant et en agissant « comme une femme » (Gardner, 1995) afin de « passer » pour n'importe quelle citadine dans la ville et de ce fait ne pas être désignée comme SDF, d'autres vont au contraire se camoufler derrière de multiples couches de vêtements, masquer leur « féminité » afin de tromper le possible intrus. Les intervenants sociaux parlent alors de « masculinisation ». Le corps devient donc un enjeu identitaire, celui de ne pas être stigmatisée et reconnue comme SDF, mais il est aussi une protection de soi (Thalineau, 2004). Ce travail de présentation de soi apparemment contradictoire articule plusieurs rapports sociaux : celui du rapport à la ville et celui du rapport au genre. Au sentiment d'insécurité dans la ville peut s'ajouter un sentiment de honte face à la situation vécue. La honte renvoie particulièrement au fait que les femmes sans-abri dévient des rôles sociaux auxquelles les femmes sont tenues et qu'elles ont intériorisés (Marcillat, 2014).

Entre invisibilité et visibilité, les modalités actives de protection, de mise à l'abri (paradoxe) des femmes sans-abri dans l'espace public rendent compte de leurs difficultés à investir et occuper pour leurs besoins propres l'espace public « parce qu'elles se sentent vulnérables en raison de leur appartenance de sexe » (Lieber, 2002, p. 48), mais aussi parce qu'elles sont étiquetées et stigmatisées en tant que femme sans-abri.

Des hébergements plus ou moins protecteurs et temporaires

Les espaces publics la nuit sont la plupart du temps synonymes d'insécurité pour toutes les femmes rencontrées. Elles cherchent donc à les éviter. C'est par la mobilisation de différentes ressources externes (disponibles dans la ville), mais aussi internes, issues de leur propre expérience, qu'elles vont s'évertuer à trouver des hébergements. Non exclusifs les uns des autres mais très souvent temporaires et fragiles, s'ils permettent d'éviter la rue, ces hébergements comportent différentes contraintes qui peuvent mettre en jeu dignité, image de soi et rapport à autrui.

Détourner la fonction des lieux

La nuit, les personnes sans-abri tentent de trouver un refuge, un abri sécurisé et par la même occasion détournent la fonction des lieux où elles s'installent. La gare prend par exemple une fonction d'hébergement. En effet, plusieurs des femmes enquêtées ont déclaré avoir dormi – quoiqu'exceptionnellement – dans une gare à Saint-Étienne, à Paris ou encore à Toulouse. Pour elles, la recherche d'un « petit coin » dans ce lieu public pouvant à la fois être retiré du regard des autres tout en autorisant chaleur et protection fut une véritable épreuve, entremêlant crainte, embarras et nécessité. Dans leurs récits, elles insistent sur les négociations conduites avec le personnel de sécurité afin de pouvoir y rester jusqu'au matin alors que les gares ferment désormais la nuit, pendant quelques heures. Bruno Domingo note également dans son enquête de terrain menée dans une province française combien la gare constitue, pour les femmes plus particulièrement, un espace temporaire de protection. « La gare est un espace chauffé, accueillant au regard des conditions de vie dans la rue, et offre également une protection vis-à-vis d'agressions potentielles. En effet, cette fonction latente d'hébergement des sans-abri prend un relief particulier si l'on prend en considération que la gare constitue un lieu sécurisé pour de nombreux sans-abri. Ainsi, beaucoup de femmes sans-domicile passent la nuit dans ou aux abords de la gare. Durant la période d'observation considérée, celles-ci étaient quasiment aussi nombreuses que les hommes alors que la plupart des recherches font état, à leur propos, d'une présence beaucoup plus faible dans la rue » (Domingo, 2007, p. 287).

Lorsqu'elles se retrouvent pour la première fois dans la rue, certaines femmes font appel à la police, ce qui semble constituer un des premiers réflexes tant en France qu'au Québec, lié à la peur, la panique, au désarroi. Parfois l'appel devient un mode répétitif d'appel au secours. En France, le numéro d'urgence du 115 n'est pas connu de tous, alors que celui de la police paraît évident à tout un chacun. D'ailleurs, toutes soulignent que lorsqu'elles

17. Cette pratique est rendue possible par l'offre de transports en commun disponible dans chacune des villes où se rendent les femmes sans-abri : à Montréal, il est plus facile d'utiliser ces services jusqu'au petit matin alors qu'à Saint-Étienne, les derniers transports en commun s'arrêtent aux alentours de minuit.



SPRING SONG/SHUTTERSTOCK.COM

appellent le 115, on ne leur propose pas systématiquement une place¹⁸. Manon, une jeune femme de vingt-trois ans, enceinte de quatre mois lorsque je la rencontre, a été « mise à la porte » par un ami qui l'hébergeait gracieusement. Connaissant le monde de l'assistance car elle avait déjà circulé de centre d'hébergement en centre d'hébergement, après avoir appelé le 115 en vain, elle décide de se rendre dans un commissariat.

J'ai été les voir [les policiers], je leur ai expliqué ma situation, ils m'ont dit qu'il n'y avait pas de problème, que je pouvais dormir dans le commissariat de police, alors j'ai dormi à l'accueil sur une chaise. Mais bon, j'étais quand même au chaud, alors ça a été.

Dans l'attente d'une réponse positive du 115, elle dormira trois nuits de suite au commissariat. Puis, elle sera hébergée dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, l'Asile de nuit à Saint-Étienne, en urgence. Comme le remarque Audrey Marcillat (2014), le commissariat comme lieu de refuge est également repéré par les écoutants du 115, qui, lorsqu'ils ne peuvent proposer une

nuit dans un centre d'hébergement (par manque de places disponibles) poussent les femmes à faire appel à la police, afin qu'elles puissent dormir ou du moins se reposer dans un endroit protégé. La vulnérabilité des femmes dans l'espace public la nuit est partagée tant par les femmes sans abri que par les intervenants de l'urgence sociale.

D'autres hébergements, destinés à tourisme, peuvent être investis par les femmes comme des lieux-refuges. Certaines femmes m'ont relaté avoir eu recours aux hôtels ou encore aux auberges de jeunesse, plus accessibles financièrement, pendant quelques jours : parfois pour une période de transition entre la perte du logement et l'hébergement d'urgence, parfois comme recours ou dépannage dans le circuit « habituel » entre différents habitats précaires institutionnels ou non. Leurs faibles ressources économiques ne leur permettant pas « de se payer l'hôtel » au mois. Le recours à l'hôtel n'est pas seulement le fruit de l'initiative des femmes. Depuis les années 2000 en France, l'hébergement en hôtel est devenu une réponse massive de l'action publique face au manque de place dans les centres d'hébergement d'urgence (Gardella, 2014). Ce sont surtout les femmes, les familles et les demandeurs d'asile qui bénéficient de ce

18. En 2011, en France, 54 % des demandes effectuées au 115 n'ont pas reçu de réponse. Voir le rapport annuel du 115 de 2011.

type d'hébergement. Institutionnalisé en France, l'hôtel ne fait pas partie des réponses proposées aux itinérants au Québec. Il demeure une tactique temporaire et exceptionnelle mise en œuvre par les femmes elles-mêmes¹⁹.

Faire appel aux proches : « l'hébergement chez des tiers »

Les femmes que j'ai rencontrées en France et au Québec ont parfois gardé des liens avec leur famille : parents, frères ou sœurs, enfants. Si certaines excluent totalement de leur demande de l'aide et cachent même leur situation, d'autres vont de temps en temps les solliciter pour se « faire dépanner ». C'est le cas d'Élisabeth qui, lorsqu'elle ne trouve pas de place dans un centre d'hébergement, s'adresse à sa sœur, qui habite à quelques kilomètres de la grande ville où elle se trouve.

J'ai appelé ma sœur, je lui ai dit : « Là je n'ai pas de place où coucher, je ne peux pas dormir dehors. Je peux aller passer un couple de jours ? » Elle m'a laissé passer une semaine chez elle (Élisabeth, soixante-deux ans, rencontrée à Montréal).

Cette « invitation forcée » est le pendant d'une forme d'obligation morale adressée à la famille, d'une solidarité qui ne saurait être refusée, du moins pour un temps. En effet, comme le note Claire Lévy-Vroelant dans une étude sur l'hébergement chez des tiers. « Du moment que le devoir et l'obligation définissent la teneur de l'arrangement, c'est aussi peut être le seul type d'hébergement où l'hébergé (ou sa famille ou apparentés) peut se trouver en position de demander (même de manière implicite), forçant en quelque sorte l'hôte-parent à leur ouvrir sa maison. La marge de manœuvre pour négocier l'hébergement lui-même, mais aussi les règles qui s'y appliquent au quotidien, a toutes les chances d'être étroite » (Lévy-Vroelant et Beguin, 2011, p. 135).

Le recours à la famille peut être en effet coûteux : les femmes accueillies dans ces conditions savent qu'elles ne peuvent pas solliciter régulièrement les membres de la famille, les plus disposés pourtant à leur venir en aide, au risque de ne plus obtenir de soutien de leur part. Il est vrai également que l'hébergement chez un tiers ne permet pas forcément une libre circulation et appropriation du logement de l'hébergeant. C'est ce que raconte Samia, qui a été hébergée quelques jours avec son mari chez son beau-frère à Saint-Étienne.

19. D'autres enquêtes concernant des situations de privations de logement ont permis de rendre visibles des pratiques de détournement d'espaces de loisirs à des fins résidentielles, comme celle de Gaspard Lion, portant sur les conditions de vie des résidents à l'année dans un camping de la région parisienne (Lion, 2015). Le camping devient en de nombreux cas une réponse à la crise du logement, à la décohabitation, à l'absence de ressources stables et suffisantes pour se loger en appartement.

Avant qu'on joigne le 115, on est resté quelques jours chez son frère. Et ben, même quand on était chez son frère, on préférerait bouffer dehors que chez lui, pour ne pas gêner. Et on rentrait tard le soir pour ne pas trop... trop perturber leur vie familiale. Jusqu'à ce qu'on se décide à appeler le 115. C'est moi qui l'ai poussé parce que moi, chez son frère, je n'aimais pas ce train de vie, des cernes comme ça ! On dormait, on rentrait le plus tard possible donc vers 23 heures et on se levait, parce qu'il a trois petits, donc ça grouillait, on se levait à 6 heures, du coup, c'était la galère (Samia, vingt-quatre ans, rencontrée à Saint-Étienne).

Avoir recours aux hébergements sociaux

L'épreuve de la ville la nuit peut également être déjouée par le recours aux hébergements sociaux. S'il n'est pas assuré d'être effectif – le manque de places en hébergement est une réalité partagée en France et au Québec –, il n'est pas non plus effectué aveuglément. En effet, bien que les espaces publics ne puissent être conçus comme des espaces de protection, les hébergements sociaux, au Québec comme en France, peuvent se transformer en lieux d'insécurité ou encore exposer les personnes à des violences réelles ou symboliques. Dans certains dispositifs²⁰, les femmes sont confrontées à un ensemble de règles qui concourent à une hétéronomie dans les actes de la vie quotidienne (comme le fait d'être accompagnée par un professionnel pour laver son linge ou encore l'impossibilité de se faire à manger), à une mise sous surveillance au nom de la prise en charge, ou encore à une réappropriation des rôles dits féminins (Lanzarini, 2003) en vue d'une réinsertion sociale (comme les ateliers cuisine). Ce sont les connaissances acquises par l'expérience ou les « on-dit » des différents hébergements, qui vont leur permettre de faire le « tri » entre les hébergements sociaux trop contraignants, du fait des règlements trop stricts et infantilisants, qui peuvent porter atteintes au sentiment de dignité, et ceux qui peuvent être vécus comme des formes de protection.

À Montréal, toutes les femmes interrogées s'accordent pour hiérarchiser les centres d'hébergement et juger de concert le pire d'entre eux. Leurs anecdotes ne manquent pas concernant ce lieu tant déprécié que ce soit par les règlements où « on te surveille à toutes les minutes » que par la population qui le fréquente qui « ronfle, qui crie ». Ce travail de distinction des hébergements sociaux se mêle avec la distinction effectuée envers les autres femmes accueillies, les « clochardes », celles qui représentent les plus pauvres des pauvres et dont il est nécessaire de se détacher afin de préserver une image positive de soi. Face à ces situations, certaines n'ont plus recours à ce service. Ici, le non-recours ne renvoie pas à une « non-connaissance » (Warin, 2012), mais au contraire à une trop grande connaissance des préjudices que cet hébergement

20. Nous ne pouvons pas généraliser notre propos puisque les dispositifs d'accueil et d'hébergement, au Québec comme en France, sont multiples et ne s'alignent pas sur un même modèle d'organisation.

entraîne quant à leur libre circulation, l'image de soi et leur rapport aux autres (Roy, 2006).

Occuper un logement illégalement

Plus rarement, le « squat de pauvreté » (Bouillon, 2009) peut devenir une solution de repli. Deux femmes à Saint-Étienne nous ont relaté l'expérience de cet habitat précaire « sans droit ni titre » : pour l'une, l'expérience du squat était partagée avec un groupe d'individus rencontré dans un accueil de jour ; pour l'autre, l'occupation était solitaire. Dans les deux situations, l'occupation illégale d'un squat est perçue comme une meilleure solution que les propositions d'hébergement social dont elles ont pu faire l'objet. Le recours aux squats peut découler d'une inadéquation de la prise en charge sociale (Damon, 2002). Occuper un logement illégalement constitue une solution dont la temporalité, fragile, dépend de l'engagement (ou non) de procédure judiciaire. En effet, les expulsions sont nombreuses, même pendant la trêve hivernale (qui protège légalement les locataires d'expulsion de leur logement même lorsqu'une mesure d'expulsion a été prise²¹). Consciente des risques d'expulsion, Charlotte, une jeune femme de vingt-deux ans, explique que le squat n'était de toute façon pour elle qu'une réponse temporaire à son absence d'hébergement.

Dans les squats, j'y restais jamais plus de deux semaines d'ailleurs, parce qu'on peut se faire virer très facilement. Quoique quand on est une fille on se fait moins virer facilement parce qu'ils ont plus pitié, ils se disent : « Voilà c'est une femme elle ne va pas foutre le bordel ou autre. »

Si pour « ouvrir un squat », les individus mobilisent des compétences (Bouillon, 2009), techniques et pratiques ; pour y rester, ne serait-ce que pour quelques jours ou quelques semaines, mieux vaut être une femme selon Charlotte. L'empathie, plus forte envers les femmes qui se retrouvent à la rue, participerait à une plus grande tolérance de la part des propriétaires squattés.

Se prostituer

Une des pratiques d'évitement de la rue pour les femmes concerne la « prostitution d'hébergement », pour reprendre l'expression de certains travailleurs sociaux. Linda pour sa part l'affirme : lorsque l'on est itinérant à Montréal et que l'on est une femme, on ne peut pas échapper à la prostitution²². Linda conçoit ces pratiques comme une véritable stratégie de survie : lorsqu'elle ne

trouve pas d'hébergement, elle dit se prostituer afin de pouvoir dormir chez le client. Le toit devient ici la monnaie d'échange.

Linda : Faut vraiment trouver un gars où on peut aller chez eux et dormir. On est plutôt pognée à rester avec un gars-là.

Enquêtrice : Pas par choix mais plus...

Linda : Plus parce qu'on n'a pas de place. Ces gars-là, ils prennent avantage à ça... là, c'est sûr. C'est à leur avantage, ils ne sont pas obligés de payer, ils ne sont pas obligés de rien faire parce qu'ils t'ont hébergée. Ils t'ont donné la nourriture puis le café puis ils ne sont pas obligés de payer pour les services. Ils aiment prendre des filles qui cherchent des places où dormir. Puis toutes les filles font ça, parce qu'on est fatiguées, on est épuisées puis on a froid, donc on va avec ces gars-là.

Enquêtrice : Ces gars-là c'est dans la rue que tu les croises ?

Linda : Oui, oui, y en a ils sont gentils, ils nous donnent vingt dollars mais c'est pas toujours. Y en a, ils ne nous donnent même pas deux dollars et ils nous foutent à la porte. Quand ils ont fini avec toi, ben tu peux quitter. Puis on n'a pas dormi, on est debout à six heures du matin. Puis on est obligée de faire des affaires. Ils nous foutent à la porte parce qu'il faut qu'ils aillent travailler ou quoi, et on n'a pas dormi, c'est très difficile. C'est impossible de rester dans la rue et de ne pas faire de la prostitution. Tu ne peux pas vivre sur la rue sans faire de l'argent d'une manière ou d'une autre. Y en a qui volent, y en a qui demandent du change, y en a qui ne peuvent pas demander de change parce qu'ils n'ont pas l'air comme un *bum*²³ donc y en a qui disent : « Regarde comme il est habillé, il est propre. » Puis moi je suis toujours bien habillée, j'ai bien pris soin de moi, ce qui fait que jamais le monde va me donner une pièce ! [rires]. Ils me diraient : « Faut travailler ! » ou quelque chose de même (Linda, quarante et un ans, rencontrée à Montréal).

Depuis longtemps, la prostitution est considérée comme le substitut du vagabondage pour les femmes (Vexliard, 1956). La catégorie de « prostituée » a d'ailleurs contribué à invisibiliser le nombre de femmes sans abri (May *et al.*, 2007), mais aussi à criminaliser leur présence dans les espaces publics. Or, si l'on est bien attentif au discours de Linda, la prostitution représente pour elle une stratégie de survie : tant pour trouver un toit lorsque les dispositifs de secours ne fonctionnent pas que pour obtenir quelques ressources. Pour Linda, la prostitution est une pratique et non une identité qu'elle s'assigne ou qu'on lui assigne. De plus, en prenant soin de sa présentation corporelle (« Je suis toujours bien habillée »), elle ne peut s'engager dans des pratiques comme celle de la manche. Cet argument de justification lié à son apparence corporelle lui permet de concevoir la prostitution comme une pratique parmi d'autres, de la situer sur un même plan moral que la mendicité et le fait de garder la face. En évitant le stigmate de la clocharde, on comprend que les femmes sont obligées de développer d'autres pratiques, comme celle de la prostitution, qui demeurent des pratiques de survie dont elles maîtrisent très peu les contraintes.

21. En France, depuis la loi Alur de 2014, les personnes qui occupent des logements illégalement peuvent bénéficier de la trêve hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars. Toutefois, un juge peut remettre en question cette protection.

22. Pour l'instant, il n'existe pas d'enquête qui permettrait de savoir quantitativement ce que représente la prostitution d'hébergement.

23. Clocharde.

Vulnérabilité de sexe, vulnérabilité de l'habiter

Vivre la ville la nuit, à Saint-Étienne et à Montréal, conduit les femmes sans-abri à développer des pratiques d'évitement ou de protection face aux dangers qui ne manquent pas de se présenter réellement, ou que chacune se représente. De l'ordre de la tactique, qui suppose une temporalité limitée (comme le recours aux proches par exemple), certaines pratiques sont routinisées et organisent leur quotidien. Plusieurs femmes sont devenues de véritables « guides de survie », développant une connaissance très fine des hébergements qui « valent le coup » et du champ des possibles lorsqu'elles se retrouvent dans la rue. Par ce « répertoire d'actions », elles repoussent les limites de la vulnérabilité publique dont elles sont l'objet, car elles sont loin d'être incapables d'agir. De plus, si la vulnérabilité n'existe que parce qu'elle est reconnue, parce qu'elle entraîne un « horizon d'obligations » (Boehringer et Ferrarese, 2015, p. 6), d'actions en vue d'une protection, les dispositifs d'assistance ne constituent pas la seule solution possible aux yeux des femmes rencontrées. Même si ce sentiment d'insécurité traverse leur expérience de la nuit urbaine, elles arrivent, tant bien que mal, à trouver des formes de protection au sein de l'assistance, mais aussi aux bords de l'assistance. Et une multitude d'acteurs contribuent à limiter leur sentiment d'insécurité : les proches, les policiers, les conducteurs de bus, les chiens, les hommes sans-abri, etc. Plus encore, la ville, comprise dans sa dimension écologique, constitue un ensemble de prises (Joseph, 1997) qui permet aux femmes d'éviter, dans une certaine mesure, les espaces publics.

Dans une ville comme Saint-Étienne, le répertoire d'actions pour éviter la rue la nuit est plus limité qu'à Montréal, même si, comme nous l'avons observé, il reste soumis à des contraintes non négligeables. Dans cette perspective, la présence d'un réseau de transports en commun la nuit, l'ouverture de restaurants 24 heures sur 24 ou encore la morphologie de la ville constituent des prises dont les femmes peuvent se saisir en vue d'échapper aux espaces publics. Ce qui nous amène à

nous demander dans quelle mesure, lorsque les prises offertes par la ville sont *a priori* plus nombreuses, comme c'est le cas à Montréal, elles contribuent à diminuer ou non d'une part le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes et d'autre part les risques objectifs auxquels elles sont confrontées.

Ce qui est certain, c'est que toute cette activité de recherche de protection, de sécurité, de tranquillité et de repos dans la ville la nuit n'a lieu d'être que lorsque l'on ne possède pas d'espace privé et intime. Cette activité est-elle spécifique aux femmes sans-abri ? Le répertoire typique que nous avons dressé donne quelques éléments de réponse : 1) certaines pratiques correspondent à la « débrouille » : les femmes comme les hommes mobilisent des ressources de sociabilité et des compétences liées à l'expérience de l'extrême dénuement pour trouver un abri où pouvoir dormir (un squat, la gare, hébergement chez un tiers, etc.). Ce ne sont donc pas des pratiques exclusivement féminines. 2) D'autres pratiques font appel directement à cette expérience de la vulnérabilité publique des femmes : le fait de se rendre invisible ou encore d'être accompagnée par des hommes ou par des chiens, affirment cette nécessité d'être protégées face aux risques d'agression (sexuelle) dans les espaces publics. C'est bien la construction de la vulnérabilité en raison de leur appartenance à une catégorie de sexe (femme) qui est en jeu, ainsi que la production sociale et genrée des espaces publics. 3) Enfin, une pratique plus « féminine » semble être une option possible pour éviter la rue et être moins visible socialement (Laberge *et al.*, 2000), celle de la prostitution. Il ne s'agit pas de dire qu'aucun homme sans-abri ne se prostitue, mais de montrer que pour certaines femmes, même si elle peut entraîner des violences, la prostitution, comme stratégie de survie, est plus facilement accessible et leur permet même parfois d'éviter le stigmate de la « clocharde » qui pourrait leur être accolé si elles étaient plus visibles dans la ville. Face à la nuit urbaine, les différentes pratiques menées par ces femmes sans-abri mettent donc en tension plusieurs vulnérabilités qui peuvent se cumuler ou se confronter en situation : le fait d'être sans-abri et le fait d'être une femme.

Références bibliographiques

- Amistani C., (2001), « Les femmes sans domicile : rapports à l'institution, système de valeurs et éducation informelle », thèse de doctorat de science de l'éducation, université Paris Nord.
- Bellot C., Saint-Jacques B., (2007), « La gestion pénale de l'itinérance : un enjeu pour la défense des droits », in R. Hurtubise et S. Roy (dir.) *L'itinérance en questions*, Montréal, Puq.
- Blanchard C., (2009), « Des routards prisonniers dans la ville », Sociétés et jeunesse en difficulté, *Revue pluridisciplinaire de recherche*, n° 7, pp. 2-17.
- Boehringer S., Ferrarese E., (2015), « Féminisme et vulnérabilité. Introduction », *Cahiers du genre*, n° 58, pp. 5-19.
- Bouillon F., (2009), *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, Puf.
- Castel R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Gallimard.
- Coutras J., (2005), « L'espace urbain et les inégalités de sexe : que faire ? », *Économie et Humanisme*, pp. 41-45.
- Damon J., (2002), *La question SDF*, Paris, Puf.
- Domingo B., (2007), « "SDF" et construction d'un ordre public local : fluidités de l'identité assignée et normalisation des lieux », *Déviance et Société*, vol. 31, n° 3, pp. 283-303.
- Gardella É., (2014), *L'urgence sociale comme chronopolitique. Temporalités et justice sociale de l'assistance aux personnes sans-abri en France depuis les années 1980*, thèse de doctorat, École normale supérieure de Cachan.
- Gardner C.-B., (1995), *Passing by: gender and public harassment*, Berkeley, University of California Press.
- Gwiazdzinski L., (2000), « La nuit, dernière frontière », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 87, pp. 81-88.
- Joseph I., (1997), « Prises, réserves, épreuves », *Communications*, n° 65, pp. 131-142.
- Laberge D., Morin D., Roy S., (2000), « L'itinérance des femmes : les effets convergents de transformations sociétales », in D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Multimondes, pp. 83-99.
- Lanzarini C., (2003), « Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale », *Cahiers du genre*, vol. 2, n° 35, pp. 95-115.
- Lévy-Vroelant C., Beguin H., (2011), *Logement chez autrui et transition biographique : pratiques et représentations parmi les jeunes et leurs hébergeants à Londres et à Paris*, La Défense, MEDDE, Puca.
- Lieber M., (2002), « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 21, n° 1, pp. 41-56.
- Lieber M., (2008), *Genre, violences et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Lion G., (2015), *Incertaines demeures : enquête sur l'habitat précaire*, Montrouge, Bayard.
- Lipsky M., Smith S.-R., (2011), « Traiter les problèmes sociaux comme des urgences », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, vol. 20, n° 1, pp. 125-149, [en ligne] <http://traces.revues.org/5077>, page consultée le 11 janvier 2015.
- Marcillat A., (2014), *Femmes sans-abri à Paris. Étude du sans-abrisme au prisme du genre*, Cnaf, Dossier Études.
- May J., Cloke P., Johnsen S., (2007), « Alternative Cartographies of Homelessness: Rendering visible British women's experiences of "visible" Homelessness », *Gender, Place and Culture*, vol. 14, n° 2, pp. 121-140.
- Paquot T., (2000), « Le sentiment de la nuit urbaine au XIX^e et XX^e siècles », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 87, pp. 7-14.
- Pétonnet C., (1987), « L'anonymat ou la pellicule protectrice », in *La ville inquiète*, Paris, Gallimard (Le Temps de la réflexion, 8), pp. 247-262.
- Roy S. et al., (2006), *Itinérance et accès aux services : problèmes et enjeux*, Montréal, Cri.
- Thalineau A., (2004), « Être femme à la rue », in S. Denèfle (dir.), *Femmes et villes*, Presses universitaires François-Rabelais.
- Tronto J., (2009), *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte.
- Vexliard A., (1956), *Introduction à la sociologie du vagabondage*, Paris, Rivière.
- Warin P., (2012), « Le non-recours aux droits », *SociologieS*.

Biographie

MARINE MAURIN, doctorante en sociologie à l'université Jean-Monnet à Saint-Étienne, est membre du centre Max Weber (UMR 5283). Ses travaux portent sur le sans-abrisme et en particulier les prises en charge des femmes sans-abri et les pratiques de catégorisations des sexes. Elle a notamment publié, avec P. Pichon, « L'organisation institutionnelle d'une économie de la pauvreté. L'expérience des individus sans domicile dans la France contemporaine », *Les études sociales*, 2016, pp. 209-229 ; « D'un toit au chez soi. L'exemple d'un dispositif de logement de personnes sans-abri à Saint-Étienne », in P. Pichon, C. Girola, É. Jouve (dir.), *Au temps du sans-abrisme*, Saint-Étienne, Puse, 2016 ; et « Prendre place : les femmes sans-abri dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement en France et au Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 27, n° 2, 2015, pp. 253-269.

marinetaurina@hotmail.fr